

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Karine BRUNEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoir(s) : 2

Votants : 15

Date de convocation : 01 juillet 2026

Présents : BRUNEAU-CHAREIX-LARZILLIERRE-DESBORDES-DELPUECH-GALTIER-GARNIERGEOFFROY-DELAGE-TEIXEIRA-BERNARD-JOUEAU-BEAUDOU-AGOT

Pouvoirs : BRAUD à BRUNEAU / MASSY à CHAREIX

Secrétaire : Martine TEIXEIRA

Délibération N° 2026/35

Objet : MODIFICATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Depuis plusieurs années, la commission communication élabore un bulletin municipal d'informations en début d'année. Cet outil de communication, utile et agréable à parcourir, comporte un compte rendu sur la vie communale et sur chacune des commissions ainsi que des renseignements pratiques.

Afin d'assurer le financement de l'impression, sans solliciter davantage financièrement la population en mobilisant une ligne du budget de fonctionnement, Madame la Maire rappelle qu'il est proposé l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal.

Les recettes dégagées par l'insertion d'encarts publicitaires permettent de financer entièrement son impression.

Les nouveaux tarifs proposés aux commerçants, artisans, producteurs et autres services sont les suivants :

- Page entière (21cm x 29,7cm) : 180, 00 €
- ½ Page (14,8cm x 21cm) : 140, 00 €
- ¼ Page (10,5x14,8cm) : 90, 00 €
- 1/8 Page (7,4cm x 10,5cm) : 50, 00 €

.../...

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 087-218709400-20260709-202665-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

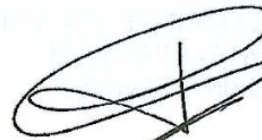
APPROUVE les nouveaux tarifs des encarts publicitaires proposés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 07 juillet 2026

La secrétaire,
Martine TEIXEIRA



La Maire,
Karine BRUNEAU



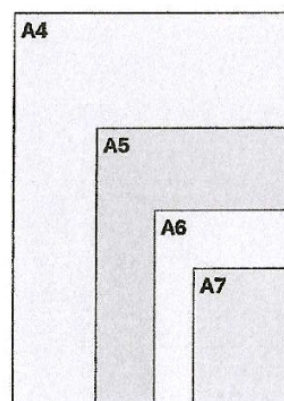
La Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.



Bon de commande pour un encart publicitaire
sur le bulletin municipal pour l'année 2027

- 1 Page (format A4 - 21x29,7cm) 180€
- ½ Page (format A5 - 14,8x21cm) 140€
- ¼ Page (format A6 - 10,5x14,8cm) 90€
- ⅛ Page (format A7 - 7,4x10,5cm) 50€



Information du demandeur

Nom de la société :

SIRET ou SIREN :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Commande

Encart publicitaire de au prix de
[préciser la taille et le prix]

Documents à joindre

- Bon de commande (déjà complété)
- Paiement après réception de l'avis de sommes à payer
- Carte publicitaire

Fait à, le

Signature et cachet commercial :